

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

ENGAGEMENTS DE BARTLE

DESCRIPTION DES DISPOSITIONS PRISES

La prise en compte de l'impact environnemental est un indicateur fort des activités quotidiennes de Bartle. Il est intégré à notre « Charte éthique » et pleinement inscrit dans les actions de notre « Politique RSE ». Cette politique environnementale se fait une version détaillée des mesures prises par le cabinet pour maîtriser son impact environnement et réduire son empreinte carbone.

Avec une activité de service qui pollue peu, Bartle prend néanmoins des mesures pour réduire son empreinte environnementale et tenter d'avoir un impact positif sur son environnement.

La question environnementale est très présente aujourd'hui et c'est à l'organisation, sous l'impulsion souvent de ses collaborateurs, de mettre en œuvre des mesures de réduction des

consommations visant à réduire les externalités négatives de son activité sur l'environnement.

L'objectif de réduction de l'empreinte carbone et la politique environnementale de Bartle s'inscrivent dans la lignée des engagements du Global Compact des Nations Unies dont Bartle est signataire, lesquels sont au nombre de trois pour ce qui concerne les questions d'environnement :



Principe 7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ;

Principe 8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

Principe 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



bartle

PARIS | 13, RUE DE LIEGE 75009 PARIS
NORD | 10, RUE DE LA CENSE 59651 VILLENEUVE D'ASCQ

RETOUR SUR LES ENONCES DES GRANDS PRINCIPES ENVIRONNEMENTAUX DU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

Nous avons extrait les paragraphes concernant les 3 grands principes concernant l'environnement afin de donner des éléments de définition et de contexte qui expliquent les enjeux environnementaux et la nécessité d'en suivre les orientations sans plus attendre.

Extraits repris du site des Nations Unies

Principe 7

Comme l'explique le site des Nations Unies, le principe de précaution introduit par le principe 15 de la Déclaration de Rio de 1992 énonce que pour « *protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les États selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement* ».

Ce principe implique l'application systématique d'une évaluation, gestion et communication des risques. Lorsqu'il y a un soupçon raisonnable de préjudice, les décideurs doivent faire preuve de précaution et considérer le degré d'incertitude qui résulte de l'évaluation scientifique.

Principe 8

Le chapitre 30 de l'Agenda 21 publié lors du Sommet de la Terre de Rio de 1992 énonce le rôle des entreprises et de l'industrie dans l'agenda du développement durable. La Déclaration de Rio affirme que les entreprises ont la responsabilité d'assurer que les activités au sein de leurs propres activités ne causent pas de dommages à

l'environnement. La société attend des entreprises à être de bons acteurs de la communauté.

Les entreprises ont l'obligation de veiller à ce que leurs activités ne portent pas atteinte à l'environnement des communautés locales. Des prises de positions publiques, des coalitions d'acteurs, une participation à la sensibilisation des populations (collaborateurs, parties prenantes) permettant un changement de paradigme sont autant de bonnes pratiques en la matière.

Principe 9

Les technologies respectueuses de l'environnement tel que défini dans l'Agenda 21 de la Déclaration de Rio, se doivent de protéger l'environnement, d'être moins polluantes, d'utiliser les ressources de manière durable, de recycler et traiter leurs déchets.

Ces technologies qui peuvent prendre la forme d'un savoir-faire, une procédure, un produit, un service, etc., comprennent une variété de procédés de production plus propres et des solutions de prévention et de surveillance.

L'ENVIRONNEMENT CONCRETEMENT CHEZ BARTLE

Dans ce contexte, Bartle a réfléchi et identifié les éléments de sa chaîne de valeur où son activité peut avoir un impact négatif sur l'environnement.

Nous avons identifié quatre sources de pollution environnementale, lesquelles ont été adressées dans le cadre de notre politique environnementale et/ou font l'objet d'objectifs de notre politique RSE comme nous le verrons ci-après :

- La consommation d'énergie : cela incluant l'alimentation en énergie (électricité, gaz) ainsi que l'alimentation en connectivité (serveurs, l'accès à internet, etc.) ;
- La consommation de fournitures : essentiellement du matériel informatique et des consommables liés aux activités d'impression (papier, encre, etc.) ;
- Le recyclage avec d'un côté les fournitures (papier, encre, ordinateurs, etc.) qui constituent nos outils de travail essentiels et de l'autre nos déchets (alimentaires, etc.) dans le cadre de nos temps au bureau ;
- Les transports : parce que nous sommes souvent chez nos clients et devons nous déplacer régulièrement.

I. La consommation d'énergie

La consommation d'énergie est un élément de notre activité sur lequel nous essayons d'agir pour réduire au maximum l'empreinte pour l'environnement.

En ce début d'année 2019, nous avons lancé une procédure pour changer notre fournisseur d'énergie pour privilégier un mix énergétique plus responsable et plus « vert. Nous désirons que 100% de notre approvisionnement énergétique (gaz et électricité) soit d'origine soutenable et responsable.

Notre consommation d'eau est celle du service

d'alimentation public classique.

Nous avons mis en place des systèmes d'éclairage de nos pièces et salles de réunion avec des détecteurs de présence pour réduire la consommation.

Un autre aspect énergivore de notre activité est notre besoin de connexion à internet et la sauvegarde de nos données.

Pour héberger nos noms de domaines, Bartle a fait le choix de travailler avec **Infomaniak**, société suisse labellisée qui a gagné deux prix, notamment « Ambition Négawatt » en 2016, pour récompenser la réduction de sa consommation d'électricité de 20,7% en un an, avec une croissance de ses serveurs de 18%.

Nous n'avons pas de serveurs hébergés en direct mais nos données sont hébergées par Microsoft par le biais de notre architecture SI essentiellement Microsoft (SharePoint, etc.). Néanmoins, Microsoft s'engage fortement en matière de RSE et peut se targuer d'une neutralité carbone de 100%, d'investissements pour la diversité et les minorités à hauteur de 3 milliards d'euros l'année dernière¹. Nous travaillons à la fabrication de notre propre serveur en interne avec nos équipes SI.

II. La consommation de fournitures

La consommation de fournitures et consommables est le deuxième élément de consommation significatif sur lequel nous essayons d'agir. Nous mettons en place des actions de sensibilisation et des rappels sur la minimisation des impressions.

Nous avons des outils de travail permettant le travail numérique, à distance, sans besoin de support papier.

C'est un travail de longue haleine et une pédagogie que nous menons et qui porte peu à peu ses fruits. L'objectif sera de faire du zéro papier d'ici quelques temps.

Nous avons notamment un suivi des impressions et

¹ Rapport disponible sur le site internet de Microsoft : <https://www.microsoft.com/en-us/corporate-responsibility>

une gestion centralisée des achats en fournitures.

III. Le recyclage

Bartle se veut exemplaire sur le recyclage de ses déchets.

Les principaux déchets à recycler sont pour nous le papier, l'encre, le matériel informatique, les déchets alimentaires pour les repas du midi au bureau et le café.

· Le papier et l'encre

Pour le papier, comme pour l'encre, Bartle travaille avec l'entreprise **Recygo** (filiale du Groupe La Poste), une société de collecte et de recyclage qui fait de l'insertion sociale par le travail. L'ensemble de nos déchets papier et nos cartouches d'encre sont collectés et recyclés avec un suivi mensuel dans un rapport nous sensibilisant en indiquant le nombre de ramettes papier collectées, le poids de papier jeté (mais tout de même recyclé), etc.

· Le matériel informatique

Le parc informatique sorti du circuit Bartle est donné à une association partenaire, [Le Libre Vanvéen](#), lorsque les ordinateurs sont remplacés : ils sont alors reconditionnés, donnés ou recyclés. Ils bénéficient à une population dans le besoin n'ayant que très peu accès à l'informatique et la connectique.

Aucun ordinateur n'est jeté et tous les appareils sont fournis à cette association pour que l'impact en sortie de circuit soit nul.

· Les déchets alimentaires

Pour les déchets alimentaires, Bartle a mis en place une signalétique spécifique colorée pour expliquer la distinction entre les différentes poubelles pour les déchets des repas du midi des collaborateurs déjeunant au bureau. Des rappels sont régulièrement faits mais les collaborateurs respectent majoritairement les règles de tri des déchets recyclables.

· Le café gratuit

Le café, toujours une question de recyclage, est le dernier sujet pour Bartle. Le café est en effet fourni gratuitement aux collaborateurs dans les bureaux. Il

ya deux formats : une machine Nespresso et une machine à grains d'un café bio éco-responsable. Les capsules Nespresso sont toutes recyclées via un partenariat avec La Poste. Des sachets spécifiques sont disposés à côté de la machine et une collecte régulière s'opère pour recycler les capsules usagées.

Nespresso nous fournit ensuite un rapport régulier avec le détail du poids d'aluminium recyclé, l'utilisation faite des capsules recyclées, etc.

L'autre machine à café en grains produit un marc de café naturellement biodégradable.

IV. Les transports

Bartle bénéficie d'un partenariat avec la SNCF pour les déplacements professionnels de ses collaborateurs. L'avion est utilisé qu'en cas d'alternative impossible.

Par le biais du remboursement des transports en commun, les collaborateurs sont incités à se déplacer sans leur véhicule personnel et en prenant les transports publics.

Les collaborateurs Bartle sont également incités à utiliser les télécommunications plutôt que les déplacements physiques (téléconférences, visioconférences, etc.).

Le cabinet se positionne également en pointe de l'offre MaaS (*Mobility as a Service*) pour travailler avec d'autres structures au déploiement de nouveaux modes de déplacements. Nous sommes le seul cabinet de conseil à avoir rejoint l'alliance Européenne MaaS ([lien ici](#)).

Cette alliance a vocation à développer le MaaS en Europe et plus largement dans le monde.

Nous avons établi un partenariat avec le cabinet finlandais Korkia, acteur reconnu dans les secteurs de la mobilité, de l'énergie et du RPA.

* *
*

FIN

DOCUMENT

Auteur	Maxime Dupont	Date	23/04/2019
INFORMATIONS			
Nom du document	Bartle - Politique environnementale		
Client	Interne		
Version :	1.0		

HISTORIQUE DES VERSIONS

VERSION	AUTEUR	COMMENTAIRE
1.0	MDUP	Version Initiale